

***Sites Naturels d'Escalade
Politique 2017-2021***

alpinisme

canyonisme

escalade

randonnée

roquette

ski-alpinisme

ffme

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade



Etat des lieux



alpinisme

canyonisme

escalade

randonnée

roquette

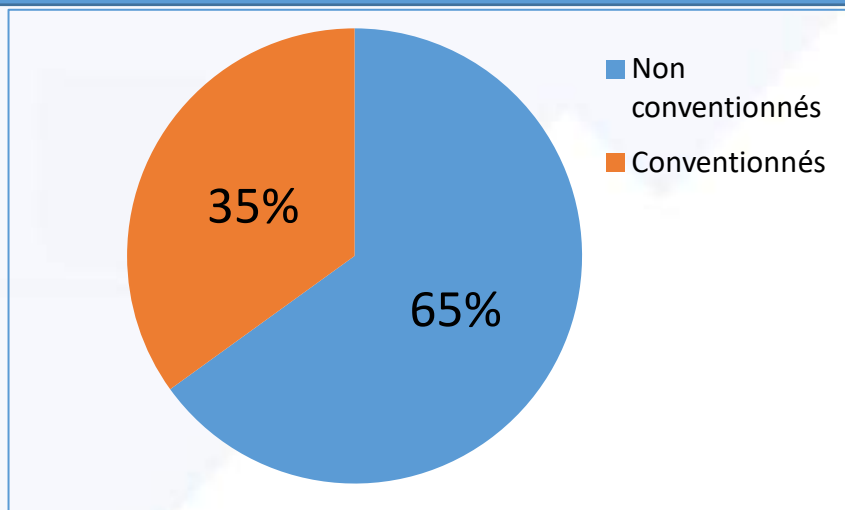
ski-alpinisme

ffme

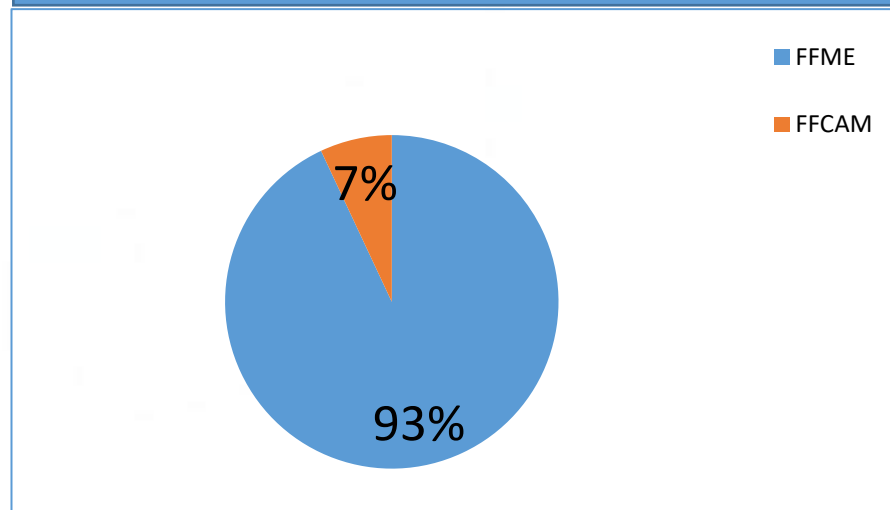
fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

L'état des lieux : implication fédérale

2500 sites répertoriés sur le territoire français



800 sites conventionnés pour autoriser l'usage



Avec 800 sites conventionnés (au travers de 1080 conventions), la FFME est un acteur majeur (mais non exclusif) de l'escalade en site naturel en France

alpinisme

canyonisme

escalade

randonnée

raquette

ski-alpinisme

ffme

Fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

L'état des lieux: caractéristiques des sites

Dimensions

- Plus de la moitié des sites ont un intérêt local
- Une grosse majorité a moins de 100 voies
- Près de 90% des sites ont une majorité de voies de niveau inférieur à 7a

Fréquentation

- La fréquentation annuelle est souvent faible
- 75% des sites seulement sont fréquentés par des clubs

Facteurs de risque

- 14% des sites présentent des conditions d'entretien difficiles
- 13% des sites présentent des risques objectifs élevés

Si la dimension des sites reste adaptée, la fréquentation et les facteurs de risques sont des points faibles de l'éventail des sites conventionnés

Etat des lieux: les responsabilités supportées par la fédération

- Les conventions d'usage comportent toutes une clause de transfert de la garde du site vers la FFME au sens de l'article 1242 alinéa 1 du code civil
- Ce statut de gardien implique la responsabilité sans faute en cas de dommage subi par une victime
- L'acceptation des risques par la victime n'est pas une cause d'exonération de la responsabilité du gardien (arrêt de la cour de cassation du 3 novembre 2010)

Au regard de la récente condamnation de la FFME à indemniser les victimes de l'accident de Vingrau, cette clause génère un risque assurantiel et financier excessif

***Les axes de la politique SNE
pour l'olympiade 2017-2021***

alpinisme

canyonisme

escalade

randonnée

roquette

ski-alpinisme

ffme

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Réaffirmer la politique de promotion et de développement de l'escalade en sites naturels

- La promotion de l'escalade en site naturel est une mission fédérale portée par nos statuts
- L'escalade en site naturel est un prolongement logique des pratiques en salle.
- Dans le cadre fédéral, elle est pratiquée sur des sites aménagés offrant le maximum de sécurité

alpinisme

canyonisme

escalade

randonnée

raquette

ski-alpinisme

ffme

Fédération
Française
de la Montagne
et de l'Escalade

Mettre fin aux risques générés par le statut de gardien de la FFME et la responsabilité sans faute qui en découle

- Tenter de faire évoluer la législation pour que:
 - la responsabilité civile des propriétaires et gestionnaires de sites naturels ne soit engagée au titre des dommages causés ou subis à l'occasion de la pratique des activités sportives et de loisirs qu'en raison de leurs actes fautifs.
- Redonner aux collectivités le rôle qui leur incombe notamment au travers des CDESI et PDESI
- Envisager le déconventionnement si les collectivités ne veulent pas gérer les sites et/ou si les conditions de sécurité ne sont pas remplies

Privilégier les sites à intérêt fédéral fort

- D'un niveau de difficulté moyen
 - Sites de niveau de 5 à 7 a
- Utilisés par les clubs
 - Nécessaires aux clubs pour leurs sorties
- Présentant un niveau de risque maîtrisé.
 - Sites sportifs exclusivement
 - Conditions d'entretien aisées
 - Risques objectifs faibles

alpinisme

canyonisme

escalade

randonnée

raquette

ski-alpinisme

ffme

Fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Profiter de l'expertise fédérale en termes d'équipement et d'entretien

- Partager ainsi les responsabilités avec les propriétaires (chacun dans son domaine de prédilection) tout en
 - Maintenant le contact avec les collectivités
 - Garantissant la conformité de l'équipement aux normes fédérales
- Prendre en charge (lorsque la structure des CT le permet) l'équipement et l'entretien des sites
 - Proposer des prestations payantes facturées au juste prix
 - Veiller à l'adéquation entre ressources et engagement
- Accepter implicitement la responsabilité pour faute dans ce cadre maîtrisé et avec les assurances adéquates



Mise en œuvre



alpinisme

canyonisme

escalade

randonnée

roquette

ski-alpinisme

ffme

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade

Le rôle des instances nationales

- Lobbying en vue de l'évolution législative (Sénat & Parlement)
- Mise à disposition des CT d'outils en vue du partage des responsabilités avec les propriétaires et de la mise en œuvre de la politique d'équipement et de maintenance
- Prise de charge de dossiers nationaux (ONF)
- Assistance opérationnelle de la part des cadres techniques et des élus
- Mise en place d'un reporting reflétant l'avancement des actions locales

Le rôle des instances régionales et locales

Liges

Relais de la politique fédérale vers les comités territoriaux dans le cadre des conventions de coopération

Comités territoriaux

Démarche auprès des collectivités territoriales (en s'appuyant le cas échéant sur les CDESI) pour proposer en vue de permettre le maintien de la pratique

- La signature de conventions d'objectifs

ou

- la signature de convention d'usage avec les propriétaires
- Et optionnellement, la signature de contrat de prestations de contrôle et d'entretien (ou d'équipement).

Politique SNE : schéma contractuel

Qui est propriétaire ?	Collectivité: Département ou commune	Commune ou privé	Collectivité ou privé	Collectivité ou établissement public
Qui est gestionnaire ?		Collectivité: Département ou commune	Département	ONF
Comment l'autorisation d'usage est-elle accordée ?	Par tout moyen à la convenance des collectivités. Exemple: commune = arrêté municipal	Modèle de convention autorisation d'usage par collectivité	Convention d'objectifs / Conseil départemental / CT FFME (inclut l'équipement et l'entretien)	Contrat cadre ONF FFME (inclut l'équipement et l'entretien)
Modalités d'équipement du site	De façon optionnelle: Contrat de prestation Equipement Collectivité / CT FFME			
Modalités de contrôle et d'entretien du site	De façon optionnelle Contrat de prestation Contrôle / Entretien Collectivité / CT FFME			
Commentaire		Le modèle de convention n'est donné qu'à titre indicatif. La convention est librement négociée entre les parties	Couvre potentiellement l'ensemble des activités fédérales locales. Peut couvrir plusieurs SNE.	A décliner localement entre ONF départemental et CT FFME

alpinisme

canyonisme

escalade

randonnée

raquette

ski-alpinisme

ffme

Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

Boite à outils

Contrats type

- Modèle de convention d'autorisation d'usage
- Modèle de convention d'objectifs avec conseil départemental
- Contrat de prestations Equipement
- Contrat de prestations Contrôle et entretien
- Clause responsabilité type
- Convention ONF

Présentation

- Colloque SNE Paris Janvier 2017.

Synthèses

- Présentation des outils de gestion SNE
- Schéma contractuel
- Argumentaire pour le partage des responsabilités

Assurances

- Mode d'emploi clause d'assurances RCAS

Références techniques

- Guide pour le contrôle et l'entretien d'un SNE
- Norme d'équipement des sites SNE
- Norme de classement des sites SNE FFME

Documents juridiques de référence

- Jurisport 165 : Accident d'escalade sur un site naturel conventionné: la FFME lourdement condamnée
- Etude juridique Juin 2013: Analyse juridiques des pratiques et des outils de contractualisation pour l'accès et la pérennisation des espaces, sites et itinéraires de sport de nature.
- Consultation juridique: exonération légale des propriétaires de sites naturels ouverts au public
- Jurisprudence de Baudéan

MERCI DE VOTRE ATTENTION

alpinisme

canyonisme

escalade

randonnée

roquette

ski-alpinisme

ffme

fédération
française
de la montagne
et de l'escalade